

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualités.

Le congrès de 1930 de l'Union syndicale suisse commémore son cinquantième anniversaire. 50 ans ne représentent pas une période bien longue dans l'existence d'une organisation. Et cependant: pour le jeune mouvement ouvrier ces 50 ans sont beaucoup. De quels pas de géant le développement social n'a-t-il pas progressé, dans l'espace de ces 5 dernières décennies. On lui doit la réduction de la journée de 11 heures à 8 heures. On lui doit l'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière. Cette dernière était autrefois en proie à l'exploitation capitaliste, à la merci du chômage, de l'accident, de la maladie; il n'en est plus de même aujourd'hui, elle est actuellement protégée légalement et elle a l'appui de ses collègues syndiqués. Nous confirmons à ce sujet le tableau sur les versements des syndicats, lequel figure dans le présent numéro: 105 millions de francs ont été fournis par les cotisations de la classe ouvrière organisée. 24 millions ont été attribués aux secours de chômage, 23 millions aux malades, aux invalides et aux camarades victimes d'accidents. 16 millions furent affectés aux secours de grève et de représailles. Que l'on considère en outre les luttes soutenues, auxquelles participèrent en tout 2,800,000 ouvriers, 139,000 aux grèves seulement. Et les résultats! Réduction de la durée du travail pour 395,000 ouvriers, augmentation des salaires pour 1,141,000, contrats collectifs pour 314,000 et des vacances payées pour 213,000!

Le premier demi-siècle d'existence de l'Union syndicale fut vraiment un chapitre important dans « la lutte pour le droit à l'existence » (Kampf um die Menschwerdung), comme le papa Greulich se plaisait à appeler la lutte syndicale. Il est à espérer que le travail se poursuivra sur la même base dans les prochaines décennies. Les circonstances économiques et collectives actuelles laissent supposer que le travail ne manquera pas aux syndicats. Ces derniers, grâce à leurs effectifs et à leur pouvoir financier, sont mieux armés qu'il y a 50 ans pour faire face aux grandes tâches qui leur incomberont. Cependant, ce ne sont pas ces chiffres qui seront décisifs pour l'issue de la lutte. Autrefois comme aujourd'hui, c'est l'esprit de sacrifice et le sentiment de solidarité des membres qui donnent l'impulsion. Il faut que ces sentiments soient toujours vivaces.

*

Les statistiques syndicales retiennent chaque année l'attention des organes des associations patronales et de la presse bourgeoise. Les journaux des organisations syndicales dissidentes observent un certain mutisme ces derniers temps, car il n'est plus question de relater le « recul latent » des syndicats libres, personne n'aurait foi en leur parole. On n'aime généralement pas relever le développement de la concurrence, surtout lorsque soi-même on se sent faiblir.

Les patrons sont cependant suffisamment adroits pour ne pas mésestimer l'adversaire. La *Schweiz. Baumeister-Zeitung* (Journal suisse des entrepreneurs) ainsi que l'*Arbeitgeber-Zeitung* (Le journal des associations patronales) reconnaissent sans autre « la nouvelle ascension indéniable des organisations de lutte des classes ». Ces journaux s'empressent cependant d'ajouter que le mouvement syndical est resté le même, bien que la tactique et sa forme d'expression aient changé. Bien que le niveau d'éducation des fonctionnaires syndicaux se soit élevé, et que le ton des discussions soit devenu bienséant, « dominant encore toujours cette croyance de la lutte des classes, du contraste des intérêts entre employeurs et employés, et l'effort que tentent les militants de l'Union syndicale pour déprécier et évincer l'entreprise privée ». Le journal de la fédération centrale des organisations patronales ajoute encore une définition de l'expression de « politique de la lutte des classes » :

« Il nous semble que le critère de la politique de la lutte des classes n'est autre qu'une exclusivité prisonnière des dogmes et souvent hargneuse qui entrave toujours la voie d'une compréhension meilleure et d'une entente mutuelle. »

Selon nous, cette définition s'applique fort bien à l'attitude de la plupart des patrons, spécialement aux associations patronales que nous aimerions par là citer en exemple comme organisations de la lutte des classes, dans le sens que lui donne le *Journal des associations patronales*.

Nous reconnaissons ouvertement que les syndicats n'ont pas changé leur conception de la lutte des classes, qui est menée entre le patronat et la classe ouvrière, entre le propriétaire et celui qui ne possède rien. Et nous sommes très fiers du témoignage que nous rend le *Journal des associations patronales* en disant que la nature du mouvement syndical est restée inchangée dans ce sens.

Le *Journal des associations patronales* attribue le développement des syndicats, à part les influences de la conjoncture, à la propagande intense qui se fait pour les institutions de secours. On reconnaît que les cotisations des membres syndiqués augmentent de plus en plus et l'on ajoute cet avertissement : « Les employeurs ne doivent pas rester en arrière dans la défense de leurs intérêts. »

Afin de diminuer l'importance des syndicats, les journaux patronaux comparent les chiffres des membres syndiqués avec les chiffres totaux des personnes employées dans les arts et métiers et dans l'industrie. Parce que le nombre des non-organisés est supérieur à celui des organisés, ils croient que l'Union syndicale n'est pas autorisée à représenter les intérêts des ouvriers suisses. Nous aimerions poser la question inverse : Les associations patronales reconnaîtraient-elles peut-être comme leurs représentants les patrons non organisés ? Ou s'il existait des organisations dissidentes

sans importance leur donneraient-elles cette autorisation, dans leur situation?

*

Il y a eu grande effervescence dans le camp de l'Association patronale parce qu'un professeur anglais a fait figurer la Suisse dans une comparaison internationale des salaires réels. On sait que jusqu'à maintenant, sur l'intervention d'un représentant des patrons, l'Office fédéral du travail a toujours refusé de mettre à la disposition de l'Office international du travail, des chiffres de salaires dans le but d'une comparaison internationale. Il est donc fort compréhensible que des efforts privés soient tentés pour obtenir des chiffres de comparaison de la Suisse, d'où le danger de ce que des chiffres faux soient utilisés. Le professeur J. H. Richardson dans sa statistique relève les salaires horaires suivants (index sur la base de la Grande-Bretagne = 100):

	Salaire horaire moyen		Index du salaire nominal	Index du salaire réel en tenant compte des frais de nourriture
	en monnaies du pays	en dollars		
Grande-Bretagne	1 s. 5¼ d.	— .36	100	100
Suède	1.54 Cour.	— .41	114	109
Danemark	1.56 Cour.	— .42	117	107
Suisse	1.55 Fr.	— .30	83	84
Allemagne	1.25 Mk.	— .30	83	78
Tchécoslovaquie	7.54 Cour.	— .22	61	73
Pologne	1.55 Zl.	— .18	50	65

D'après ce tableau le niveau des salaires réels en Suisse serait de 16 % plus bas que celui de l'Angleterre, plus de 20 % plus bas que dans les pays du Nord et à peine plus élevé qu'en Allemagne. Si la statistique est fautive et si les salaires en Suisse sont aussi élevés que le prétend le Journal pourquoi les représentants des patrons se refusent-ils aussi énergiquement à fournir des chiffres exacts? Ils ne craignent pourtant pas que l'industrie suisse puisse faire triste figure avec ses salaires? Du reste, le fait relaté par le Journal que « les maisons suisses ont des difficultés dans les pays de langue anglaise » par suite de la publication des bas salaires, est une preuve de plus que les hauts salaires ne sont pas un grand empêchement à la capacité de concurrence, comme les patrons essayent toujours de le faire croire. Très souvent, au contraire, c'est par les hauts salaires qu'on obtient des commandes. Il serait facile d'éliminer cette entrave à l'exportation suisse, soit les salaires bas. Les syndicats participeraient volontiers à cette élimination.

L'économie politique d'après le système de Brougg semble également rencontrer peu à peu de l'opposition ailleurs que dans la classe ouvrière. Des journaux même très fidèles au gouvernement, trouvent que l'on a actuellement fait suffisamment dans la question de l'augmentation des droits de douane sur l'alimentation et pour les subventions en faveur de l'agriculture. Le Conseil

fédéral dans son message sur l'entr'aide en faveur de l'industrie laitière, prouve que la politique des secours a été fautive jusqu'à présent. Comme suite logique, au fait d'avoir reconnu cette erreur il décide une nouvelle augmentation des droits de douane sur le beurre. Cela prouve l'influence qu'exerce Brougg sur le Conseil fédéral, mais aussi combien il est impuissant en face du problème de l'agriculture. Il n'existe actuellement plus une seule branche de production de l'agriculture qui ne reçoive, sous une forme ou une autre, une subvention ou un secours de l'Etat. Pour la culture des céréales l'entr'aide est si importante que l'Etat garantit plus de la moitié du prix du marché mondial aux paysans. Cette politique d'aumône finira certainement mal.

*

Pour une fois que le Conseil fédéral s'occupe immédiatement d'une question proposée par la classe ouvrière, nous nous empressons de le reconnaître puisque nous en avons l'occasion. La requête publiée dans le dernier numéro de la *Revue syndicale* concernant les travaux pour chômeurs a engagé le Conseil fédéral à porter à la connaissance des départements fédéraux et des cantons que par suite du chômage se répandant plus en plus, il était à désirer que les commandes de travaux publics prévues pour un avenir prochain, soient mises en chantier le plus vite possible. En outre, le Département de l'économie publique a été chargé d'examiner la question de savoir si et de quelle manière on pourrait instituer une répartition systématique permanente des commandes officielles.

Nous espérons que ce sont là les prémisses d'une politique méthodique des conjonctures dirigée par l'Etat. Afin de parvenir au meilleur résultat possible, un travail de collaboration est indispensable entre les autorités des cantons et de certaines grandes communes, ainsi qu'avec les associations économiques compétentes; en outre, il est à désirer que le public soit renseigné systématiquement.

Economie politique.

Les Banques suisses en 1929.

Les banques suisses ont comme en 1929 un degré de prospérité encore jamais atteint. Le capital dont les banques ont le droit de disposer a augmenté de 10 pour cent en une année et pour la première fois il dépasse les 20 milliards. A part les grandes banques qui, comme d'habitude, ont su accaparer la part du lion des nouveaux moyens, les banques cantonales ont également participé dans une large mesure à ce développement. Ce sont surtout les sociétés financières, auxquelles nous réservons quelques lignes plus bas qui se sont développées.